

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027**

**Licence Sciences de l'éducation et de la
formation + LAR 3**

Parcours 1 : Enseignement, éducation et formation
Parcours 2 : Parcours Préparatoire au professorat des écoles - Niveau 3

Conseil de Gestion : avis favorable le 04/09/2026



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention :
Dyanne Escorcia - Dyanne.ESCORCIA@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
NIVEAU 3 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles	Valerie Berthomier	Valerie.Berthomier@uca.fr
NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation	Catherine LAPORTE	Catherine.LAPORTE@uca.fr
NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation	Eric Collard	Eric.Collard@uca.fr
NIVEAU 3 + LAR 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation	Aurore Lecomte	Aurore.Lecomte@uca.fr

Contact en scolarité : scolarite.inspe@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Feuille de présence pour les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes). L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Assiduité aux TD	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes) et feuille de présence pour les étudiants fonctionnaires stagiaires en Master MEEF et pour les étudiants de licence. L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Assiduité aux TP	Feuille de présence pour les étudiants boursiers et les stagiaires formation continue (pour tous les diplômes) et feuille de présence pour les étudiants fonctionnaires stagiaires en Master MEEF et pour les étudiants de licence L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. En cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continue, l'étudiant dispose d'un délai de 48h à partir du 1er jour d'absence pour transmettre ses justificatifs au service de la scolarité : scolarite.inspe@uca.fr Absence injustifiée => neutralisation sur aucune épreuve maximum. L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Pour les LAR 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés (uniquement pour le parcours Enseignement, éducation et formation)

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcourSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 2 absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Conseil de Gestion : avis favorable le 04/09/2026

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
NIVEAU 3 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles	4 semaines	octobre- novembre- décembre
NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation	2 semaines	janvier-février
NIVEAU 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation	3 semaines	octobre-décembre / janvier-février

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/22.

Référent stage pour la formation : stages.inspe@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S1					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A(1.1)	104, 105, 106, SDL10, SDL13	18	X		
B(2.1)	101, 102, 107, SDL11	9	X		
C(3.1)	103	3	X		

NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S2					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A'(1.1)	206, 207, SDL20	12	X		
B'(2.1)	203, 204, 208, SDL22, SDL21	9	X		
C'(3.1)	201, 202	9	X		

NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation (S1+S2)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
AA'	104, 105, 106, SDL10, SDL13, 206, 207, SDL20	30	X		
BB'	101, 102, 107, SDL11, 203, 204, 208, SDL22, SDL21	18	X		
CC'	103, 201, 202	12	X		

MODALITÉS DE COMPENSATION

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S3

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A(1.2)	306, 307, SDL31, SDL30	12	X		
B(2.2)	301, 302, 305, 308, SDL32	12	X		
C(3.2)	303, 304	6	X		

Conseil de Gestion : avis favorable le 04/09/2026

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S4

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A'(1.2)	407, 409, SDL41	9	X		
B'(2.2)	402, 404, 405, 406, SDL40	12	X		
C'(3.2)	401, 403	9	X		

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation (S3+S4)

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
AA'	306, 307, SDL31, SDL30, 407, 409, SDL41	21	X		
BB'	301, 302, 305, 308, SDL32, 402, 404, 405, 406, SDL40	24	X		
CC'	303, 304, 401, 403	15	X		

MODALITÉS DE COMPENSATION

NIVEAU 3 + LAR 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S5					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A(1.3)	505, 509	6	X		
B(3.3)	501, 506	6	X		
C(4.3)	503, 504, 507, 508, 510, 511	18	X		

NIVEAU 3 + LAR 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S6					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A'(1.3)	608	3	X		
B'(3.3)	601, 607, libre	12	X		
C'(4.3)	602, 603, 604, 605, 606	15	X		

NIVEAU 3 + LAR 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation (S5+S6)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
AA'	505, 509, 608	9	X		
BB'	501, 506, 601, 607, libre	18	X		
CC'	503, 504, 507, 508, 510, 511, 602, 603, 604, 605, 606	33	X		

MODALITÉS DE COMPENSATION

NIVEAU 3 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles (S5+S6)					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	UE51, UE52, UE61, UE62	36	X		
B	UE53, UE54, UE63, UE64, UE65	15	X		
C	UE57, UE67	9	X		

NIVEAU 1 - Parcours Enseignement, éducation et formation (standard / adapté)

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	1.1	UE 104 : Histoire de l'éducation	3												
					EvT		1	A	1h30				1	E	1h30
		UE 105 : Apprentissages	3												
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
		UE 106 : Sociologie et philosophie de l'éducation	3												
					EvT		1	A	1h30				1	E	1h30
		UE Introduction à l'analyse linguistique 1	6												
		EC Introduction à l'analyse linguistique 1		Voir M3C de la Licence SDL											
		UE Exercices d'analyse linguistique 1	3												
		EC Exercices d'analyse linguistique 1		Voir M3C de la Licence SDL											
	2.1	UE 101 : Langages artistiques	3												
					EvC	100%		A+E		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 102 : Langages mathématiques	3												
					EvC	100%		A+E		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE AU CHOIX													
		UE 107 : Langages des représentations du monde et de l'activité humaine	3												
					EvC	100%		A+O		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE Langue et société 1	3												
		EC Langue et société 1		Voir M3C de la Licence SDL											
1	3.1	UE 103 : Expériences	3												
		O2i MTU DOC Expériences			EvC	100%		A+E		1	E	1h30	1	A	
			30												

2	1.1	UE 206: Politique de l'éducation	3												
					EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 207: Technologies et éducation	3												
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
		UE Phonétique articulatoire et acoustique	6												
		EC Phonétique articulatoire et acoustique		Voir M3C de la Licence SDL											
	2.1	UE 203: Langage des systèmes naturels et techniques	3												
					EvC	100%		A		2	A		1	E	1h30
		UE 204: Langue française	3												
					EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30
		1 UE AU CHOIX pami les 4 :	3												
		UE 208: Langages du corps													
					EvC	100%		A		1	A	1h30	1	A	1h30
		UE Exercices d'analyse linguistique 2													
		EC Exercices d'analyse linguistique 2		Voir M3C de la Licence SDL											
		UE Syntaxe 1													
		EC Syntaxe 1		Voir M3C de la Licence SDL											
		UE RéoPass													
					EvC	100		A + O	O: 20 min	1	O	20 min	1	O	20 min
	3.1	UE 201: Anglais	3												
					EvC	100%		O	10 min	2	E	1h	2	E	1h
								E	1h		O	5min		O	5min
		UE 202: Expériences	6												
		O2i MTU DOC Expériences			EvC	100%		A+O		1	E	1h30	1	E	1h30
		Responsabilités sociétales et environnementales													
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 104 105 106 204-207 208 RSE et deuxième chance: nature de l'épreuve "Autre": Test Moodle réalisé en 1h30 Questionnaire à Choix Multiples et/ou Questions à Réponse Courte et/ou Questions Ouvertes

UE 101 : nature de l'épreuve "Autre" : test Moodle QCM

UE 102 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique collectif

UE 103 : nature de l'épreuve "Autre" : test Moodle QCM - Session 2 : devoir numérique à remettre pendant la période d'examen

UE 107 : nature de l'épreuve "Autre" : Prototype de jeux

UE 202 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique

UE 203 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique individuel ou collectif + test Moodle QCM

UE 208 : nature de l'épreuve "Autre" : chorégraphie à construire + test Moodle QCM

UE Réopass : Portfolio auto réflexif ou projet professionnel motivé

NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation (standard / adapté)

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	1.2	UE 306 : Educations	3													
					EvT		1	A					1	A		
		UE 307 : Apprentissages	3													
					EvT		1	A	1h30					1	A	1h30
		UE 30 Phonologie	3													
				Voir M3C de la Licence SDL												
		UE 31 Lexicologie 1: morphologie lexicale	3													
			Voir M3C de la Licence SDL													
	2.2	UE 301 : Formation de la personne et du citoyen	3													
					EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30	
		UE 302 : Langue française	3													
					EvT		1	A	1h30					1	A	1h30
		UE 305 : Langage du corps	3													
					EvT		1	A	1h30					1	A	1h30
		UE AU CHOIX														
		UE 308 : Langages des systèmes naturels et techniques	3													
					EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30	
		UE 32 Syntaxe 2	3													
			Voir M3C de la Licence SDL													
3	3.2	UE 303: Anglais	3													
					EvC	100%		E+O		1	E	1h	1	E	1h	
		UE 304: Expériences	3													
					EvT		1	A	1h30					1	A	1h30
			30													

4	1.2	UE 407: Histoire de l'éducation	3											
				EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 409: Sociologie et philosophie de l'éducation	3											
				EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 41 Lexicologie 2: sémantique lexicale	3											
	2.2	Voir M3C de la Licence SDL												
		UE 404: Langages informatiques	3											
				EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
		UE 405: Langages artistiques	3											
				EvC	100%		A+E		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 406: Langages des représentations du monde et de l'activité humaine	3											
				EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE AU CHOIX												
		UE 402: Langages mathématiques	3											
				EvC	100%		A+E		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 40 Histoire de la langue	3											
		Voir M3C de la Licence SDL												
	3.2	UE 401: Anglais	3											
				EvC	100%		E+O		1	O	12min	1	O	12min
		UE 403: Expériences	6											
				EvT	100%	1	A					1	A	
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 301 : "Autre" : dossier numérique + test Moodle QCM

UE 307 302 305 304 404 - "Autre": Test Moodle réalisé en 1h30 Questionnaire à Choix Multiples et/ou Questions à Réponse Courte et/ou Questions Ouvertes

UE 306 - "Autre": dossier numérique à remettre pendant la période d'examen

UE 308 : "Autre" dossier + test Moodle QCM

UE 402 : "Autre" dossier collectif + écrit

UE 403 : "Autre" : dossier numérique à remettre pendant la période d'examens le dossier prend en compte le stage effectué

UE 405 : "Autre" production AP + Musique

UE 406 : "Autre" dossier individuel ou collectif + test Moodle QCM

La validation du Module Responsabilités sociétales et environnementales est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 3 + LAR 3 - Parcours Enseignement, éducation et formation (standard / adapté)

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 45 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	1.3	UE 505: Technologies et éducation	3												
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
		UE 509: Educations	3												
					EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30
	3.3	UE 501: Anglais	3												
					EvC	100%		E		1	E	2h	1	E	2h
		UE 506: Stage et Projet tutoré	3												
		EC1: Stage		50%	EvC	50%	2	A		1	A		1	A	
		EC2: Projet tutoré		50%	EvC	50%	2	A		1	A		1	A	
	4.3	UE 503: Perspectives éducatives et didactique des mathématiques	3												
					EvC	100%		E+A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 504: Perspectives éducatives et didactique du français	3												
					EvT		1	A	1h30				1	A	1h30
		UE 507: Perspectives éducatives et didactique des arts	3												
					EvC	100%		E+A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 508: Perspectives éducatives et didactique des technologies	3												
					EvC	100%		O+A		1	A		1	A	
		UE 510: Perspectives éducatives et didactique de l'informatique	3												
					EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 511: Perspectives éducatives et didactique des langues vivantes	3												
					EvT		1	A					1	A	
			30												

6	1.3	UE 608: Politique de l'éducation	3												
					EvC	100%		A		1	A		1	A	
	3.3	UE 601: Anglais	3												
					EvC	100%		O		1	O	15 min	1	O	15 min
		UE 607: Stage et Projet tutoré	6												
		EC1: Stage		40%	EvC	40%	1	A		1	A		1	A	
		EC2: Projet tutoré		60%		30%	1	O		1	O	20 min	1	O	20 min
						70%	1	A		1	A		1	A	
		1 UE au choix parmi les 3 :	3												
		- UE Libre													
		- UE Aide à la préparation du CRPE													
		EC 1 : Premier enseignement au choix			EvC	100%		A		1	E	1h	1	E	1h
		Choix 1 : Oral Français													
		Choix 2 : Oral Mathématiques													
		EC2 : Deuxième enseignement - Oral Professionnel			EvC	100%		A		1	E	1h	1	E	1h
		- UE Préparation au concours CPE													
					EvC	100%		A		2	E+O	2h+20 min	1	E	2h00
	4.3	UE 602: Perspectives éducatives et didactique des mathématiques	3												
					EvC	100%		E		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 603: Perspectives éducatives et didactique du français	3												
					EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 604: Perspectives éducatives et didactique de l'éducation physique	3												
					EvC	100%		A		1	A	1h30	1	A	1h30
		UE 605: Perspectives éducatives et didactique des sciences humaines et sociales	3												
					EvC	100%		A		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 606: Perspectives éducatives et didactique de la formation de la personne et du citoyen	3												
					EvC	100%		A		1	E	45 min	1	E	1h00
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 501 : compréhension écrite + production écrite

UE 503 : nature de l'épreuve "autre" : travail personnel

UE 505 504 604 - "Autre": Test Moodle réalisé en 1h30 Questionnaire à Choix Multiples et/ou Questions à Réponse Courte et/ou Questions Ouvertes

UE 508 UE 511 UE 608 - "Autre": dossier numérique à remettre pendant la période d'examen

UE 507 nature de l'épreuve "autre" : test Moodle QCM

UE 508 nature de l'épreuve "autre" : Dossier numérique

UE 509 test Moodle QCM + podcast collectif

UE 510 nature de l'épreuve "autre" : remise de travaux dans un devoir Moodle

UE 506 EC1 et EC2 607 EC1 et EC2 : "Autre": dossier numérique à remettre pendant la période d'examen" - les dossiers remis prennent en compte le stage effectué

UE 601 : compréhension orale + production orale

UE 603 : nature de l'épreuve "autre" : test Moodle

UE 605 : nature de l'épreuve "autre" : Dossier numérique collectif

UE 606 : "Autre" : nature de l'épreuve : test moodle

UE Aide à la préparation du CRPE : Examen Moodle

UE aide à la préparation au concours CPE: "Autre" : nature de l'épreuve : test moodle + dossier numérique

NIVEAU 3 - Parcours Préparatoire au professorat des écoles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

[illegible]

6	A	UE 61 SCIENCES DE L'EDUCATION ET CONNAISSANCE DU SYSTEME	3												
		EC 1 : POLITIQUE DE L'EDUCATION		0,5	EvC	100%				1	E	1h	1	E	1h
		EC 2 : FORMATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN		0,5	EvC	100%				1	A		1	A	
		UE 62 EDUCATION ET DIDACTIQUES	12												
		EC 1 : PERSPECTIVES EDUCATIVES ET DIDACTIQUES DES MATHS 2		0,2	EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : PERSPECTIVES EDUCATIVES ET DIDACTIQUES DES FRANCAIS 2		0,2	EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 3 : PERSPECTIVES EDUCATIVES ET DIDACTIQUES EPS		0,2	EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 4 : PERSPECTIVES EDUCATIVES ET DIDACTIQUES SCIENCES HUMAINES		0,2	EvC	100%				1	E	1h	1	E	1h
		EC 5 : PERSPECTIVES EDUCATIVES ET DIDACTIQUES DES LANGUES		0,2	EvC	100%				1	A		1	O	20 min
	B	UE 63 LES FONDAMENTAUX	3												
		EC 1 : FRANCAIS		0,5	EvC	100%				1	A		1	A	
		EC 2 : MATHS		0,5	EvC	100%				1	E	2h	1	E	2h
		UE 64 LA POLYVALENCE	3												
		EC 1 : EPS		0,2	EvC	100%				1	A		1	A	
		EC 2 : PHILOSOPHIE		0,2	EvC	100%				1	O		1	O	
		EC 3 : HISTOIRE GEOGRAPHIE		0,2	EvC	100%				1	E	30min	1	E	30min
		EC 4 : SCIENCES ET TECHNOLOGIE		0,2	EvC	100%				1	O		1	O	
		EC 5 : ARTS PLASTIQUES ET MUSIQUE		0,2	EvC	100%				2	A		1	A	
		EC 6 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	NON EVALUE												
		UE 65 LANGUE VIVANTE	3												
		EC ANGLAIS			EvC	100%				1	E	1h30	1	E	1h30
6	C	UE67 PROFESSIONNALISATION ET STAGE	6												
		EC 1 : PROJET TUTEORE		0,6	EvC	100%						2	M+S		
		EC 2 : STAGE		0,4	EvC	100%						2	E		
		EC 3 : ANALYSE DE PRATIQUE													
		EC 4 : CONFERENCES ET RENCONTRES DE PROFESSIONNELS	NON EVALUE												
			30												

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE51 EC1 : 3 tests moodle (QCM) de 20 min pour évaluation initiale et RSE / test moodle (QCM) 1h30 pour seconde chance

UE51 EC2 (Evaluation initiale et RSE) : 2 notes / Note 1 : QCM (individuelle) - Note 2 (groupe) : Fiche de présentation podcast + scénario podcast + podcast enregistré // coeff 50 / 50

UE51 EC2 (seconde chance) : 1 note individuelle (fiche de présentation podcast + scénario du podcast + podcast enregistré)

UE52 EC4 : rapport écrit numérique individuel + épreuve orale 15min par groupe lors du dernier TP (d'où 2 notes)

UE52 EC5 : devoir Moodle (remise de travaux)

UE53 EC1 : test de connaissances (RSE et seconde chance)

UE54 EC1 : pratique + dossier

UE 54 EC4 : revue de projet

UE 54 EC5 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique et/ou sur support matériel (Arts plastiques) + Dossier numérique ou audio (Musique) (2nde chance: 1 épreuve au choix Arts plastiques ou Musique)

UE57 : dossier + oral

UE61 EC2 : test Moodle

UE62 EC3 : dossier collectif + test connaissances

UE62 EC5 : dossier

UE63 EC1 : test de connaissances (RSE et seconde chance)

UE63 EC2 : devoir maison

UE64 EC1 : pratique + dossier

UE 64 EC5 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier numérique et/ou sur support matériel (Arts plastiques) + Dossier numérique ou audio (Musique) (2nde chance: 1 épreuve au choix Arts plastiques ou Musique)

UE65 : dossier

Remarque : Chaque élément constitutif sera évalué au moyen d'évaluations individuelles et de groupe

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées...), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :

***La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION

DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			